

UNIVERSITE DE LA REUNION

Mémoire de D.E.A de Lettres et Sciences Humaines , Option Sciences de l'Education

sous la direction de René SQUARZONI, Professeur des Universités

Par Jean-Philippe RANC, professeur agrégé EPS, Collège Mille Roches, La Réunion, Septembre 2003

Jury : Pascal Duret, René Squarzoni

Le paradoxe de l'engagement bénévole dans La réalisation d'une mission de service public *Les pratiques enseignantes dans le sport scolaire du second degré*

L'actualité des champs relatifs au sujet est caractérisé par un foisonnement de « commandes » institutionnelles. Brièvement, nous pouvons rappeler : la *consultation nationale sur le sport scolaire*, rapporteur Leblanc (2001) impulsée par le Ministre de l'Education Nationale J.Lang , les *Etats Généraux du Sport* (2002) impulsés par le Ministre des Sports JF Lamour, *Les journées de l'engagement* (2003), impulsées par le Ministre de l'Education Nationale L Ferry, *Le plan de relance Européen du sport à l'école* (2002), impulsé par le Conseil Européen des Ministres du Sport.

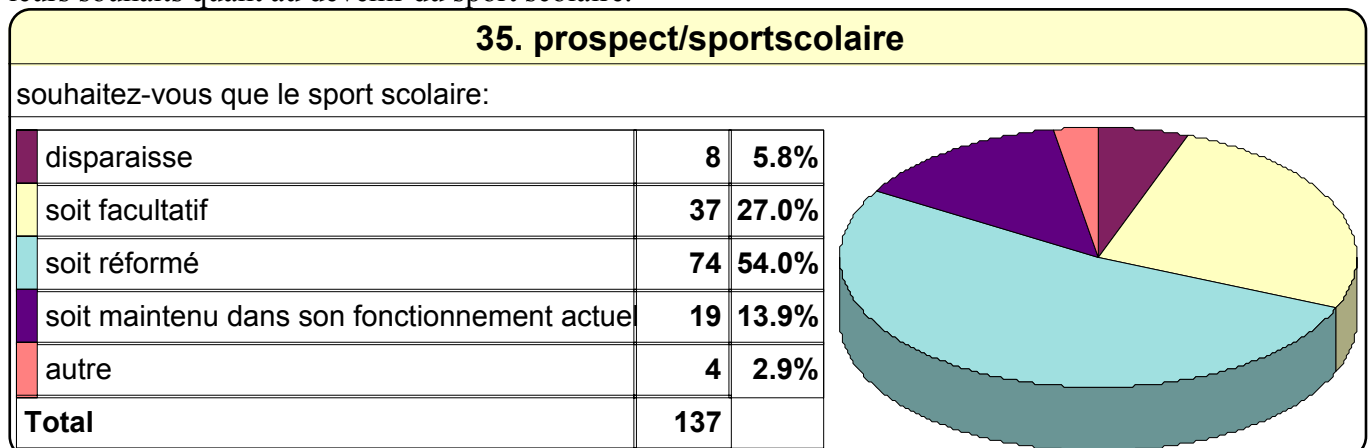
La densité de ces travaux traduit le sentiment partagé d'évoluer aujourd'hui dans une période de turbulences. Des analyses sociologiques convergent sur les capacités déclinantes d' « un programme institutionnel »(1) à résoudre les contradictions de la modernité. L'analyse économique relative au mouvement sportif, fait état d'une crise de la « ressource » humaine au regard de l'acte bénévole. Il serait demandé aux bénévoles d'être plus professionnels et aux professionnels d'être plus bénévoles (2). De fait, les acteurs, usagers, conscients de l'impossible économie d'une réflexion, impulsent les débats. C'est le cas pour notre objet de la tenue des assises régionales et nationales du sport scolaire, fédérées par le SNEP (3) en 2002.

Cette recherche se veut contribuer à la réflexion entreprise. Elle vise à apprécier la « professionnalité » enseignante et son influence dans le fonctionnement des associations sportives scolaires du second degré. Notre hypothèse est que la « professionnalité » enseignante contient une part d'engagement bénévole (4) qui est déterminante pour la réalisation de la mission de service public définie, que cet engagement bénévole est en crise et qu'il constitue un élément d'explication vis à vis des turbulences actuelles.

Le champ scientifique de travail est celui de l'économie de l'éducation. L'échantillon étudié appartient à l'Académie de la Réunion.

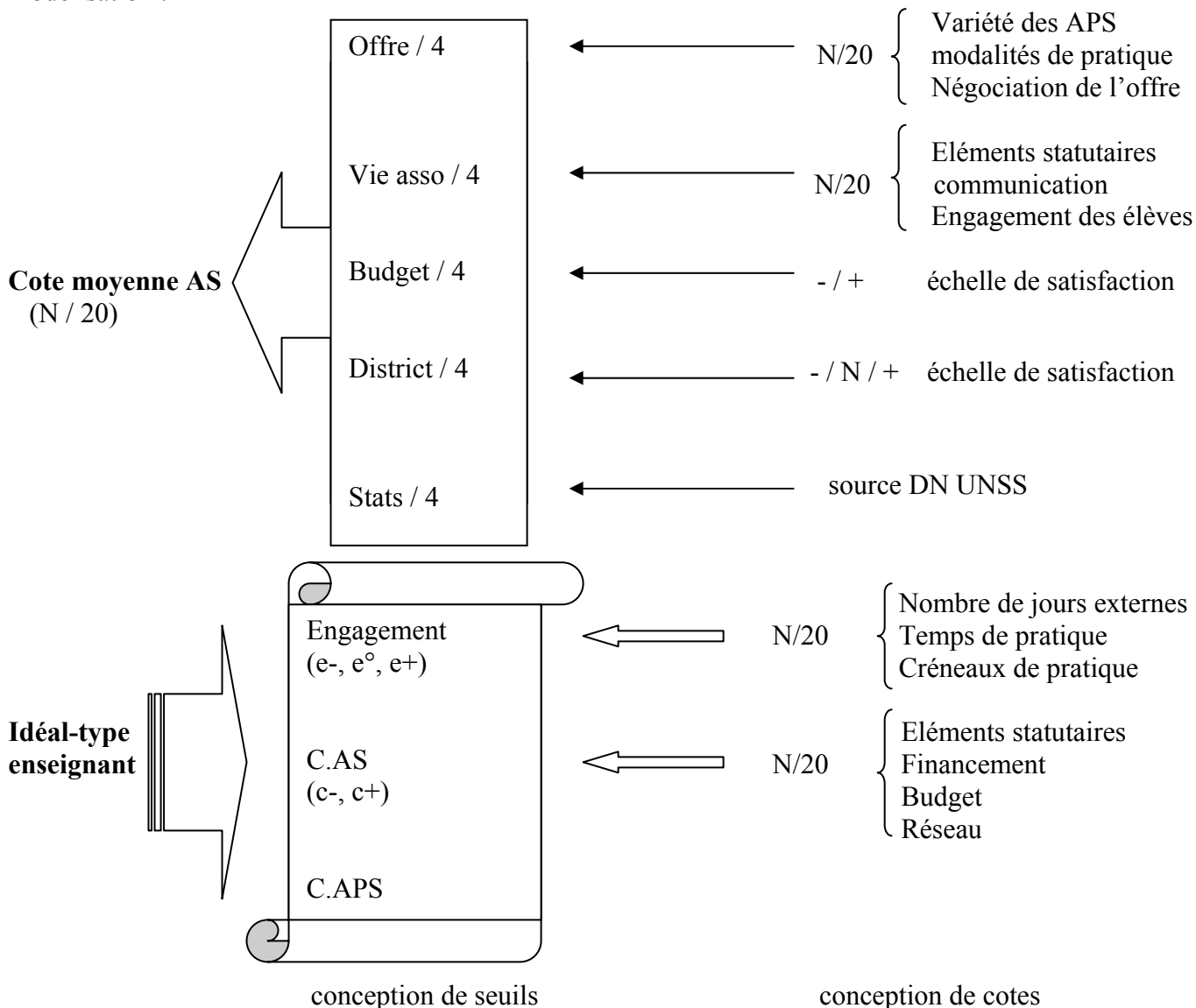
Méthodologie

Entretiens et principalement un questionnaire, ont constitué nos instruments d'investigation. Nous avons souhaité, en première observation, poser de façon directe aux enseignants d'EPS, la question sur leurs souhaits quant au devenir du sport scolaire.



L'attachement des enseignants d'EPS au sport scolaire et la nécessité d'une réforme paraissent évidents au regard de l'échantillon observé.

Notre préoccupation majeure, au service de l'hypothèse, a été de nous doter d'outils nous permettant de « lire » le fonctionnement de l'AS et le travail enseignant. Au carrefour des champs scientifiques parcourus (*économie de l'éducation, économie du sport*) et de l'expérience professionnelle, nous avons donc procédé à la sélection d'une batterie de facteurs nous paraissant cerner au plus près les objets étudiés. Ces facteurs ont été ensuite assemblés afin de construire des indicateurs synthétiques et aisément lisibles, tels par exemple, l'offre ou le budget pour l'AS, les compétences associatives pour les enseignants (C.AS). Ces indicateurs ont été à leur tour « fondus » au service d'une « cote » terminale. Ce principe, classique, d'organisation pyramidale a permis d'obtenir un outil de « lecture » pour chacun des objets étudiés. Il s'agit de la « cote moyenne AS » et des « idéal-types » d'enseignants. Ces outils, déclinables selon les besoins, rendent possible une « auscultation » du sport scolaire. En voici la modélisation :



La professionnalité enseignante a été appréciée au départ de trois « répertoires » : les compétences relatives aux APS (C.APS), les compétences relatives à l'association Sportive (C.AS), et l'engagement temporel. Les C.APS correspondant à un point fort partagé par l'ensemble de la profession et donc non discriminant, n'ont pas été prises en compte dans l'étude. Considérant que le statut forfaitaire des trois heures, intégré dans le service des enseignants d'EPS, constitue un « métier dans le métier », nous avons souhaité éclairer les différentes formes de réappropriation d'un statut qui semble, au départ, uniformisant.. De fait, à l'aide d'emprunts métaphoriques (5), observant les diverses déclinaisons des C.AS et de l'engagement, nous proposons les idéal-types suivants :

- ❖ **le défaillant (c-, e-)** : déficient dans ses compétences, il ne respecte pas le forfait horaire statutaire
- ❖ **le désenchanté (c+, e-)** : ses compétences peuvent être importantes, son histoire personnelle ou une vision pessimiste sur le sport scolaire l'ont conduit à un désengagement, il ne respecte pas le forfait horaire
- ❖ **le minimaliste (c-, e0)** : déficient dans ses compétences, il mesure son engagement au respect strict du forfait
- ❖ **le mercenaire (c+, e0)** : ses compétences peuvent être importantes, pour différentes raisons il ne tient pas à s'engager au-delà des horaires pour lesquels il est rétribué et respecte strictement le forfait
- ❖ **l'engagé (c-, e+)** : déficient dans ses compétences, il ne mesure pas son engagement à l'aune de son intérêt personnel mais à celui de ses élèves, le forfait horaire est dépassé
- ❖ **l'exemplaire (c+, e+)** : l'esprit d'engagement précédent est assortie de compétences pouvant être très importantes et qui par là sont le reflet d'une expérience d'investissement

Echantillon

Nous avons choisi un échantillonnage de type empirique, respectant la stratification de la population étudiée, située dans les collèges, les LEP, les lycées. L'Académie de la Réunion, pour l'année scolaire d'étude 2001/2002, compte 118 établissements du second degré dont la répartition des types est la suivante : 75 collèges, 28 lycées, 16 LEP. Le sport scolaire y est organisé en 8 districts animés par 635 enseignants d'EPS. Les volumes évoqués sont sensiblement comparables à ceux présentés par dix départements métropolitains dont : la Haute Garonne, l'Hérault, l'Isère, les Hauts de Seine...

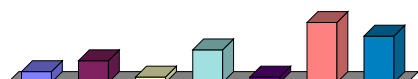
L'étude réalisée porte sur 266 enseignants, 48 établissements (soit 40% de l'effectif académique) dont 30 collèges (40%), 11 lycées (39%), 7 LEP (43%). Ces établissements se répartissent sur 4 districts : x collèges, x lycées, y collèges, y lycées. Cent trente sept enseignants, en poste et représentant trente trois établissements, ont retourné leurs réponses. Ils représentent respectivement 51.5% et 68.75% de l'échantillonnage visé.

Résultats

L'éclairage réalisé permet d'observer, de quantifier, une étonnante variété de niveaux de fonctionnement des AS et de « professionnalités » enseignantes. Complété par une analyse monographique des AS et des districts, il autorise de fait une identification précise des difficultés et des points forts, constitutive d'axes de réflexion.

30. typologie animateur

Non réponse	8	5.8%
défaillant(c-,e-)	17	12.4%
désenchanté(c+,e-)	5	3.6%
minimaliste(c-,e0)	25	18.2%
mercenaire(c+,e0)	5	3.6%
engagé(c-,e+)	43	31.4%
exemplaire(c+,e+)	34	24.8%
Total	137	100.0%

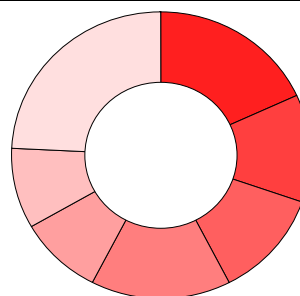


11. Cote moyenne AS

Cote moyenne AS

Moyenne = 10.24 Ecart-type = 5.12

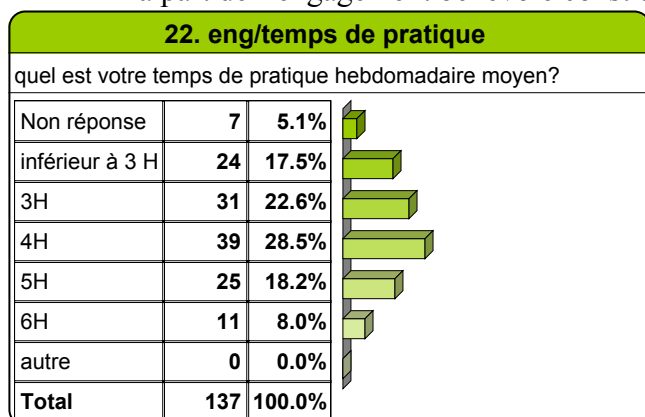
Moins de 6.00	6	18.2%
De 6.00 à 8.00	4	12.1%
De 8.00 à 10.00	4	12.1%
De 10.00 à 12.00	5	15.2%
De 12.00 à 14.00	3	9.1%
De 14.00 à 16.00	3	9.1%
16.00 et plus	8	24.2%
Total	33	100.0%



Le premier enseignement est l'influence déterminante du district vis à vis du fonctionnement des AS qu'il fédère. Les AS observées comme étant en difficulté (18.2%) ou de moindre performance font état de relations insatisfaisantes avec le district. Les deux districts y collèges et y lycées ayant mis en œuvre des projets visant la dynamisation (offre d'APS) des AS et/ou leur soulagement financier (mutualisation des moyens), contiennent la totalité des AS performantes (24.2%). Les axes stratégiques prospectifs sont donc certainement : le district, le budget, l'offre.

Deuxième enseignement, les « exemplaires » ou « missionnaires », même si l'on peut opposer que se sont eux in fine qui s'évaluent comme tels, restent peu nombreux (24.8%). On constate de plus un effet « exemplaires » sur le niveau de fonctionnement des AS : les 11 AS de l'échantillon qui n'en disposent pas présentent une cote moyenne de 7.2. Ceci ouvre la réflexion sur la formation.

La part de l'engagement bénévole constitue le troisième enseignement. Elle représente 29.6% de



l'ensemble des forfaits statutaires. Soit, si l'on veut se positionner sur l'échelle nationale où les 32700 forfaits des enseignants d'EPS sont classiquement présentés comme correspondant théoriquement à 4900 services d'enseignement, une part d'engagement bénévole équivalente à 1450 services. Cette part est supportée par près d'un enseignant sur deux (54.7%) qui travaille, au minimum, une fois et demie de plus que les autres. L'examen monographique permet d'établir une corrélation étroite entre le niveau d'engagement bénévole des enseignants et le niveau de fonctionnement des AS. Ce fait se trouve confirmé par

l'observation des districts où le constat d'une disparité importante des niveaux d'engagement est relié à des différences significatives dans les niveaux de fonctionnement.

	Nombre d'heures au-delà du forfait pour 100 enseignants	Moyenne des « cotes moyenne AS »
District y collèges	91.1	12.33
District x collèges	80.8	7.11
District y Lycées	128.5	14
District x Lycées	22.65	3.5

L'examen des liens entre le « système » des ressources humaines (entrantes) et le « système » de fonctionnement ou de « production » des AS, fait apparaître d'autre part comme élément déterminant, les rôles de secrétaire et trésorier. Ce duo est caractérisé par une forte proportion d' « engagés » et d' « exemplaires ». Les Présidents crédités d'opinions positives pour leur action dans leur AS représentent 15%. Ils sont « prédicteurs » d'un niveau élevé du fonctionnement de l'AS.

Conclusion

Le sport scolaire peut-il, ou pourra t'il, exister sans l'engagement bénévole de ses professionnels ? Au vu des résultats exprimés par cette recherche, il est permis d'en douter. Nous pensons avoir avancé des points de réponse quant à ce paradoxe. Au vu de la complexité des « systèmes » observés, la part de l'engagement bénévole n'est certes pas le seul facteur explicatif pour le fonctionnement des AS, mais l'impact de son absence ou de sa qualité de présence semble le désigner comme étant le baromètre de la vitalité du sport scolaire. Le recueil des attentes des enseignants et l'analyse de leur divergence d'intérêts semble confirmer l'hypothèse d'Edwards (6). La collision d'une culture individualiste, au plus près de ses intérêts, et d'une culture du « don », associative, paraît attisée par un laxisme institutionnel n'opérant ni dans le sens d'une valorisation, ni dans celui d'une coercition pour les cas de déloyauté manifeste. Si, comme l'indique J.P Obin (7), « la négociation, la participation des acteurs, le contrat, peuvent remplacer...avantageusement la contrainte administrative », il apparaît urgent de procéder à une définition claire et collective de la situation. A l'encontre du rapport Leblanc, (p 74) « il ne s'agit pas d'évaluer les personnels », l'ensemble de la profession, consciente du danger, réclame contrôle et valorisation. L'inertie du « mammoth », l'irresponsabilité collective, peut induire préjudicialement un

nivellement de l'engagement par le bas, à l'instar du *paradoxe d'Olson* où « ... dans le cadre d'un groupe organisé, l'existence et la reconnaissance d'un intérêt commun ne suffisent pas à entraîner une action collective destinée à satisfaire cet intérêt »(8). La culture de l'engagement étant une culture construite, elle ne peut être prescrite. Il s'agit donc de la soutenir avant qu'elle ne se dilue ou ne s'épuise. Parallèlement, il convient de s'interroger sur la création du lien dans un individualisme ascendant qu'il serait vain de contester. Dans ce sens, consciente de ses insuffisances en matière de compétences associatives, la nécessité d'une formation est plébiscitée par la profession. 73.8% des enseignants la jugeraient utile au développement de leurs compétences, 61.7% estiment de plus qu'elle dynamiserait l'engagement.

Des voies prometteuses

A la croisée des analyses précédentes, des attentes des enseignants, de l'examen du mouvement sportif, des travaux sur le sport scolaire auxquels elle s'associe, nous souhaitons terminer et concrétiser cette étude en synthétisant un ensemble de propositions :

Redéfinir, une culture professionnelle, des cultures organisationnelles

- donner, dans la formation initiale et continue, une part au sport scolaire susceptible d'impulser une évolution culturelle
- institutionnaliser, dynamiser le district, lui définir des « compétences »
- évaluer l'AS, la responsabiliser en terme d' « image » pour l'établissement
- expérimenter une co-Présidence (enseignant élu)

Valoriser l'engagement

- rétribution des secrétaires et trésoriers sur un principe similaire à celui du coordonnateur
- définir des modes de valorisation de l'engagement des élèves

Clarifier la notion de forfait et assurer la transparence de son contrôle

- préciser temps et créneaux de pratique, modalités de contrôle
- instaurer une clarté de choix entre le forfait du sport scolaire et trois heures de cours d'EPS

Accéder à la stabilité financière

- diversifier ses sources de financement
- formation à public désigné

Elargir et diversifier les services vers des pratiques non reliées au modèle sportif traditionnel

- recherche d'une adéquation contextualisée de l'offre et de la demande
- actualisation de l'offre, disponibilité de l'offre sur un calendrier permettant une modulation des « entrées »

Renforcer les compétences des responsables et des ressources humaines

- formation conjointe des chefs d'établissement et des secrétaires et trésoriers
- formation des délégués de district

Dans un contexte professionnel, il importe, selon M.Cifali (9), d' « être créateur dans l'espace balisé qui est le notre ». La mission du sport scolaire, son « espace » privilégié avec l'originalité du forfait statutaire, semblent offrir à l'expression des enseignants d'EPS et à ce travail, une opportunité particulière. Pour autant, envisager la réalisation de l'ensemble des propositions indiquées peut apparaître optimiste. Ces propositions, non exhaustives, se veulent constituer des voies de réflexion sur l'avenir du sport scolaire. Vouloir aujourd'hui décider de poursuivre cette « aventure humaine », c'est certainement décider d'en définir une conception contemporaine. Rappelons en ce sens l'expression de Goethe (1749-1832) : « tout ce qui est sage a été pensé ; il faut seulement essayer de le penser encore une fois ».

1. Dubet F : « Le déclin de l'institution », Paris, Seuil, 2002
2. Chantelat P, textes réunis et présentés : « La professionnalisation des organisations sportives, nouveaux enjeux, nouveaux débats », L'Harmattan, 2001
3. Syndicat National de l'Education Physique
4. Dan Ferran-Bechmann : « Bénévolat et solidarité », Syros, 1992 qui donne comme définition de l'action bénévole : « Est bénévole toute action qui ne comporte pas de rétribution financière. Elle a comme caractéristique de s'exercer sans aucune contrainte sociale ni sanction sur celui qui ne l'accomplirait pas. Enfin c'est une action dirigée vers la communauté ». Dans la mesure donc, où l'engagement est constitué d'horaires inhabituels, supplémentaires au service et non rétribués, il paraît donc légitime de le qualifier de bénévole. Nous qualifierons ainsi d' « engagement bénévole » la part de travail située au delà du forfait statutaire des 3 heures.
5. dont Mayaux F, Revat R : « Marketing pour associations », Paris, Liaisons, 1993
6. Edwards R , 1979, *Contested terrain. The transformation of the workplace in America*, Basic Books inc, New York qui indique, faisant référence au marché du travail « qu'il s'agit d'un marché où l'achat et la vente de travail ne sont pas seulement une relation économique et individualisée, comme le postule la théorie néo-classique,..., mais aussi des relations sociales entre agents ou groupes pouvant avoir des intérêts différents et souvent même opposés ».
7. Obin J.P, *La crise de l'organisation scolaire* », Paris, Hachette, 1993
8. Olson.M , *Logique de l'action collective*, Paris, PUF, 1987
9. Cifali.M, *Le lien éducatif-Contre-jour psychanalytique*, Paris, PUF, 1998